



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Gouvernement de la Région
de Bruxelles Capitale
Monsieur Alain Maron
Ministre
Botanic Tower – 11^e étage
Boulevard Saint-Lazare, 10
B - 1210 BRUXELLES

Bruxelles, le 19/05/2023

N/Réf. : WMB30015_708_NAT
Gest. : BDG
Corr GRBC Nadia Hantout
Ref. DPC 2328-0014/42/2023-180PU
Corr DPC Bruno Campanella
Thomas Bogaert

WATERMAEL-BOITSFORT. Parc Tournay, Solvay-Etang de Boitsfort (Etang du Moulin), Berge Ecole Internationale, Domaine Silex
(= Site classé)
PLAN GESTION NATURE : Le projet d'arrêté de plans de gestion des stations Natura 2000 relevant de la ZSC I à Watermael-Boitsfort : « La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe - complexe Forêt de Soignes - Vallée de la Woluwe ». – 1^{ère} lecture

Avis de la CRMS

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier du 03/04/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 10/05/2023, concernant la demande sous rubrique.



A g. : le site classé des « Etangs de Boitsfort », avec (en-dessous, en bleu) le périmètre du site archéologique classé (©Brugis) - A dr. : les divers étangs présents sur le site (extr. du dossier de demande)

Constitué par les étangs de Boitsfort, le site classé (AGRBC du 18/11/1993) se situe entre la ligne ferroviaire Bruxelles-Namur, la chaussée de La Hulpe, l'avenue de la Foresterie et la drève Van Kerm. Il regroupe les deux stations qui font l'objet de la demande, à savoir le parc Tournay-Solvay (station IA3) d'une part et la station IA4 d'autre part, constituée par le grand étang de Boitsfort, le domaine des Silex et le talus de l'École Internationale. Une partie de deux stations est également classée comme site archéologique, dénommé le camp fortifié néolithique de "Boitsfort-Etangs" (AGRBC du 04/09/2002), sis avenue des Deux Montagnes.

1/6

CONTEXTE ET DEMANDE

La CRMS est invitée à se prononcer sur le projet de Plan de Gestion Nature élaboré par Bruxelles Environnement pour la Zone Spéciale de Conservation I qui comprend « la Forêt de Soignes et ses lisières, les domaines boisés avoisinants et la vallée de la Woluwe. Désignée « site Natura 2000 » par l'AGRBC du 14/04/2016.

La ZSC I est subdivisée en de nombreuses stations. La demande concerne les deux stations suivantes, à savoir la station IA3 (Parc Tournay-Solvay) et la station IA4 (Etang de Boitsfort, Berge Ecole Internationale, Domaine des Silex).

Ces projets de plans de gestion ont été préparés par Bruxelles Environnement en application de l'ordonnance nature. Ils se déclinent chacun en plusieurs chapitres dont un descriptif des différentes zones de la station, les objectifs de gestion à atteindre, les difficultés et une description des mesures de gestion.

Station IA3 - Parc Tournay-Solvay

D'une superficie de 7,9 ha, cette ancienne propriété d'Alfred Solvay a été dotée dans les années 1880 d'un château néo-renaissance flamande, puis aménagée en parc paysager à l'anglaise dès le début du 20^e s.¹. Des écuries et la « villa blanche » complètent également l'ensemble. Le parc affiche une ordonnance plus rigoureuse dans sa partie Nord (roseraie, collection d'arbres d'ornement, pelouses) et un milieu plus naturel dans sa partie Sud, avec une forte déclivité, des zones herbeuses, un grand étang et un plus petit, un verger (arbres à haute tige) et un potager.



Plan du parc Tournay-Solvay (extr. du dossier de demande), vue des ruines du château, actuellement en cours de restauration (©Urban.brussels), et vue sur le grand étang (©visit.brussels)

Parmi d'autres réflexions, les constats suivants permettent d'envisager les diverses mesures de gestion :

- la prairie à Crételle (zone 3) n'est fauchée qu'une fois par an, sauf quelques bandes qui sont tondues plus fréquemment,
- la rénovation du château est prévue et des travaux de consolidation ont eu lieu en 2013-14. La zone clôturée proche du château (zone 3) est un vestige de hêtraie de la forêt de Soignes, où de jeunes hêtres sont également replantés. Cette zone n'est pas accessible aux promeneurs,
- le chemin des Silex traverse le parc en direction de la gare de Watermael-Boitsfort. Il est bordé de grillages inesthétiques, car il doit rester accessible la nuit quand le parc est fermé. L'éclairage du chemin, très puissant, est une source de pollution lumineuse dans le parc,
- la pente Sud du château (zone 17) est un site approprié pour des mesures en faveur du lucane cerf-volant, telles que l'enfouissement de bois,
- l'étang central, entièrement bétonné, est bordé d'un ourlet de mégaphorbiaie, où poussent notamment le lychnis fleur-de-coucou, la listère à feuilles ovales et d'autres orchidées.

¹ https://monument.heritage.brussels/fr/Watermael-Boitsfort/Chaussee_de_La_Hulpe/203/26290



Exemples de certaines zones du parc et leur description (extr. du dossier de demande) : à g. : un réaménagement éventuel des chemins du parc est à l'étude - à dr. : le nord de la station présente surtout un aspect de parc bien soigné, tandis que la partie Sud est laissée plus naturelle



Exemples de certaines zones du parc et leur description (extr. du dossier de demande) : à g. : des nichoirs de chauve-souris ont été intégrés dans la lucarne du toit de la Villa blanche lors de sa rénovation en 2013-14 – à dr. : la zone 19 est un ancien jardin paysager peuplé de beaux arbres monumentaux.



Kaart 4.1

Beheermaatregelen in deelgebied IA3

Legenda

- deelgebied IA3
- Beheermaatregelen**
- behoud en onderhoud paden
- plaatselijk zones 1 x / 2 jaar maaien
- ecologische inrichting oever + omgeving
- exotenbeheer
- ontwikkeling ruigtezoom
- sterk dunnen boomlaag
- versmallen wandelpad
- ecologisch vijverbeheer
- maai-beheer 1x / 2-3-6 jaar (sept-okt) (gefaiseerd)
- maai-beheer 1x jaarlijks (sept-okt)
- maai-beheer 2x jaarlijks (mei-juni en aug-sept)
- maai-beheer 3x jaarlijks (mei-juli-sept), na enkele jaren verschraling 1x jaarlijks (sept-okt)
- nulbeheer
- nulbeheer + veiligheidskappen
- ontwikkeling mantel-zoomvegetatie
- voortzetting huidig regulier beheer

Les mesures de gestion à mettre en œuvre dans le PGN pour le Parc Tournay-Solvay (extr. du dossier de demande)

Station IA4 : Etang de Boitsfort (étang du Moulin), talus le long de l'Ecole Internationale, Domaine des Silex



Cette station se décline en plusieurs zones :

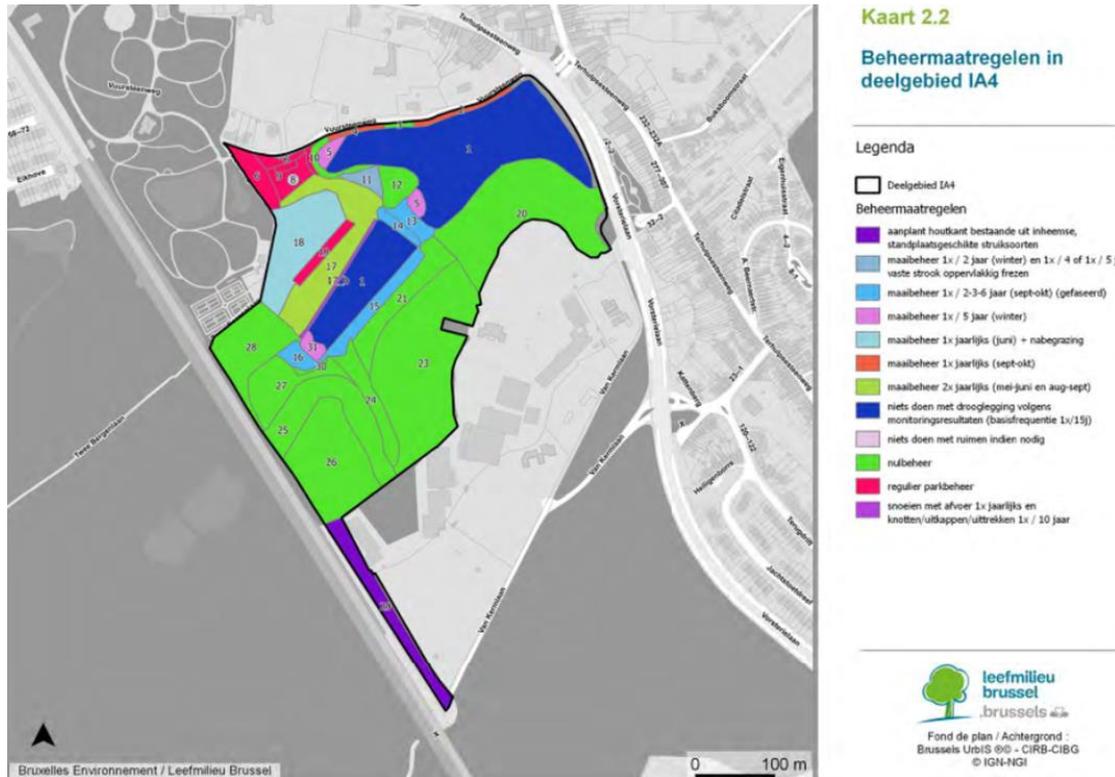
- Etang de Boitsfort (ou étang du Moulin) : d'environ 3 ha, il est longé par l'avenue de la Foresterie et le chemin des Silex. Sa rive Nord est aménagée (talus en pente douce et naturelle), la berge est gérée comme une prairie, l'étang a été asséché et travaillé pour lui faire retrouver une eau claire, c'est un lieu d'accueil de chauves-souris, d'amphibiens et d'oiseaux hivernants et migrateurs,
- Talus le long de l'École Internationale (l'école occupe l'ancien Château Bischoffsheim, classé comme monument, mais lui-même situé hors de la zone qui nous concerne) : d'environ 7 ha, il s'agit d'une grande pente boisée. Depuis le plan de gestion établi en 2005-06, les espèces non indigènes ont été supprimées et l'utilisation de pesticides interdite.
- Domaine des Silex : s'étendant sur 5 ha, le domaine comprend l'étang des Silex, à savoir une pièce d'eau naturelle dont les rives ont été reprofilées, bordé d'une végétation ripicole, avec des plantes aquatiques naturelles dans une eau claire. Le site s'est métamorphosé depuis les années 2000, passant d'un jardin ornemental, avec pelouses et conifères, vers un site au caractère naturel présentant une belle diversité botanique et faunistique.

	Superf. dans la station IA4 (ha)	Superf. totale dans la ZSC I (ha)
Superficie de la station (ha)	15,16	2.070
Superficie de l'habitat (ha)	10,58	1.714
6430 Mégaphorbiaies sous-type humide à détrempe	0,08	4,3
6510 Prairies maigres de fauche sous-type moyennement sec à humide (Arrhenatherion)	0,90	15
9120 Hêtraies acidophiles	6,81	1.204
9160 Chênaies-Charmaies (Carpinion-Betuli)	0,19	191
91E0* Forêts alluviales sous-type aulnaie-frênaie à Carex remota	0,89	13,4
91E0* Forêts alluviales sous-type aulnaie-frênaie à hautes herbes	0,28	3
HIR Prairie à populage des marais	0,25	2,4
HIR Prairies à crételle	1,17	50
HIR Roselières et autres végétations du Phragmiton	0,21	3

Tableau des superficies en ha de la station et types d'habitats dans la station IA4 (extr. du dossier de demande)



Diverses vues de la station : à g. : partie de parc du Domaine des Silex (zone 6) - au centre : mégaphorbiaie riche en fleurs sur terrain sec (remblayé) (zone 11) avec prairie à avoine élevée (zone 18) à l'avant-plan et gestion de la pelouse sur le sentier de randonnée, et - à dr. : prairie à avoine élevée exposée au sud, dispersion d'arbres fruitiers à haute-tige et, au-dessus, une haie d'épines très épanouies (zones 17 et 19)



Les mesures de gestion à mettre en œuvre dans le PGN pour la station IA4 (extr. du dossier de demande)

AVIS

La CRMS émet les remarques suivantes sur le projet de Plan de gestion nature, en les scindant par station.

Concernant la station IA3 - Parc Tournay-Solvay, l'Assemblée tient tout d'abord à préciser qu'elle s'étonne de ne pas avoir reçu un projet de *plan de gestion mixte*, mêlant les aspects Patrimoine et Nature². Sans remettre du tout en cause les bienfaits et la nécessité d'une gestion plus écologique des sites semi-naturels et le renforcement de la biodiversité, la Commission s'interroge, dans le cas du parc Tournay-Solvay, de l'absence d'une vision plus patrimoniale du site qui bénéficie d'une mesure de classement. En effet, il est ici aussi question de la gestion d'un site classé remontant à la fin du 19^e siècle, dont le parc a été dessiné par l'architecte Dessart en 1904 et réaménagé par le paysagiste Jules BuysSENS entre 1917-24. Dans le projet de PGN, aucune référence n'est faite à l'étude historique réalisée par A. Freytag à la fin des années 2000 sur le parc. Nulle part il n'est fait mention des 3 plans anciens de la propriété, à savoir celui de 1904 dressé par Dessart, et ceux de 1919 et 1920, par BuysSENS, ces deux architectes étant intervenus dans l'aménagement du parc : ces plans auraient dû servir de base à une réflexion sur les moyens de concilier patrimoine et biodiversité. La CRMS insiste donc sur la conservation des aspects patrimoniaux de ces lieux,

² L'objectif principal du plan de gestion mixte est la gestion multifonctionnelle du site classé tout en tenant compte de son statut de réserve naturelle.

sur la préservation maximale des traces historiques, afin d'éviter de transformer le parc en réserve naturelle. Elle s'inquiète par exemple pour les rocailles du parc, qui sont très caractéristiques de leur époque, tels les « champignons-tabourets » en pierre artificielle/moulée en ciment Portland, les rochers, la cascade, le pont à proximité des étangs, dont les berges et le fond sont en béton, qui sont tous représentatifs d'une certaine époque et témoignent d'une belle technicité... et dont les mesures du plan de gestion doivent tenir compte ?

Elle s'étonne également du fait qu'il est toujours question des « ruines » du château, alors que ce dernier est en cours de restauration et qu'il sera réaffecté. Il faudrait intégrer dans le PGN les mesures prises concernant les abords du bâtiment restauré et leur gestion future.

A propos de la fréquentation importante du site, la CRMS insiste sur l'ouverture du parc au public. Si elle comprend la nécessité de prévoir un volet éducatif pour le public et le souhait d'éviter la dispersion des promeneurs dans les zones fragiles (zones humides, hêtraies vieillissantes, zones de régénération naturelle des massifs), elle ne considère pas que la fréquentation du verger soit un problème. Elle est également défavorable aux mesures de gestion (extensive de lisières ou fauchage) si elles ont pour objectif de rendre les pelouses inaccessibles au public, précisant le lieu doit rester un parc et pas un site semi-naturel.

Au niveau des étangs, elle souhaite le maintien de ses berges bétonnées, bien qu'abruptes, au vu de l'aspect historique de la création de ceux-ci. Elle précise que des aménagements, comme l'ajout de végétation au bord des berges, ce qui s'est déjà vu de manière similaire dans d'autres parcs, pourraient être réalisés. Cependant, le maintien du dessin originel de la pièce d'eau est indispensable. Elle s'interroge également sur l'abattage systématique des aulnes en bord d'étang, ces arbustes constituant une végétation typique des bords d'étang n'étant pas invasifs.

Concernant les chemins du parc, la Commission rappelle avoir été interrogée il y a 4 ans dans le cadre d'une demande d'avis préalable sur la restauration des chemins : une réflexion sur les matériaux à mettre en œuvre était alors en cours, s'appuyant sur plusieurs études. Elle se réfère à l'avis émis (séance du 24/04/2019) (https://crms.brussels/sites/default/files/avis/637/WMB30015_637_TournaySolvay_chemins_1.pdf) et se demande d'intégrer les réflexions sur les chemins dans le présent PGN.

Concernant la station IA4 :

La CRMS approuve la gestion prévue pour cette station, celle-ci étant plus « naturelle » (la partie du domaine Bischoffsheim reprise dans la station est pour l'essentiel un talus boisé). Les mesures du PGN, plus faciles à appliquer sans risque de nuire aux éléments patrimoniaux, sont d'ailleurs dans la continuité de ce qui se fait déjà : les principales adaptations étant l'augmentation de bois mort laissé dans les habitats forestiers, une modification de la fauche de certaines prairies et une solution pour l'eutrophisation des étangs.

L'Assemblée précise également que les mesures concernant les précautions à prendre à l'égard du site archéologique préhistorique sont bonnes. Elle marque également son accord pour la limitation d'accès du public aux zones boisées et pour l'adaptation des revêtements pédestres.

Enfin, d'une manière générale, la CRMS rappelle que l'existence d'un PGN ne dispense pas de demander les permis d'urbanisme (permis unique dans ce cas).

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président